

Coopération intergénérationnelle : l'approche du Conseil de l'Europe

Contribution à la conférence ministérielle de l'UNECE sur les personnes âgées, Léon (Espagne), les 6-8 novembre 2007

Le Conseil de l'Europe qui regroupe 47 pays du continent européen (sur 48) et qui incarne de ce fait la « grande Europe » a pour vocation première de promouvoir sur ce continent les droits de l'homme. Il est donc logique que les droits de l'homme soient la pierre angulaire de l'approche de l'Organisation envers la problématique des personnes âgées, considérées comme citoyens à part entière. Aucune discrimination à leur égard ne serait tolérée.

Telle est, notamment, la philosophie de notre Convention de sauvegarde des droits et des libertés fondamentales de 1950. La Charte sociale européenne révisée de 1996, de son côté, prévoit explicitement le droit des personnes âgées à la protection sociale. Son article 23 stipule, notamment, que pour « permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible des membres à part entière de la société », les Etats s'engagent à assurer à cette catégorie « des ressources suffisantes pour leur permettre de mener une existence décente et de participer activement à la vie publique, sociale et culturelle ».

3/ Le Conseil de l'Europe a en outre produit un grand nombre d'instruments juridiques, en particulier des recommandations, en la matière, en vue de faciliter la promotion de lois et de politiques sociales en faveur des personnes âgées.

4/ Les approches développées dans les instruments juridiques ont été intégrées dans la stratégie de cohésion sociale, élaborée au cours de la dernière décennie par le Conseil de l'Europe. L'accent y est mis en particulier sur l'accès des personnes âgées - ainsi que d'autres groupes vulnérables de la population - aux droits sociaux. Cette approche de cohésion sociale non seulement englobe plusieurs aspects de la problématique des personnes âgées - économie, droit, politiques sociales, protection sociale, assistance sociale et médicale, marché de travail, politiques familiales, éducation, culture - mais incite aussi à insérer ces problématiques - et les solutions possibles - dans les stratégies de développement de nos sociétés.

Les relations fondées sur la solidarité et la coopération entre générations sont considérées dans le cadre de cette approche comme un élément majeur de cohésion sociale. Cela a été réaffirmé, notamment, lors de la 28ème conférence des ministres du Conseil de l'Europe chargés des affaires familiales, qui a eu lieu à Lisbonne en mai 2006. Les ministres ont souligné dans le communiqué final de la conférence « qu'une société fait preuve de cohésion sociale quand les personnes acceptent des responsabilités les unes pour les autres » et « que chacun a un rôle à jouer pour développer le sentiment de responsabilité mutuelle et d'interdépendance nécessaire à la cohésion sociale ».

Ce rappel est d'autant plus d'actualité qu'aujourd'hui (comme le prouvent plusieurs travaux du Conseil de l'Europe), dans un contexte de mondialisation, de compétition économique accrue et de reconsidération des systèmes de sécurité sociale, les générations jeunes et âgées sont soumises à des tensions risquant de creuser un fossé entre elles. Si les seniors, du fait de l'allongement de la durée de la vie cherchent souvent à rester plus longtemps dans la vie active, les jeunes doivent faire face à une scolarité plus longue, à un accès difficile au logement et au marché du travail et, de ce fait, à une dépendance accrue vis-à-vis de leur parents.

*vie et les
d'assurés
général
c'est à
leur
des jeunes
vie de
dans les
A amilles*

Les tensions qui en résultent risquent de porter atteinte à la cohésion sociale, en particulier pour ce qui est des catégories les plus défavorisées. Pour nombre de personnes âgées, cela se manifeste par l'isolement et un risque accru de pauvreté avec, en toile de fond, les préoccupations concernant l'avenir des retraites.

*compréhension
vie et
les jeunes*

A la difficulté de distribuer d'une façon équitable les ressources et les responsabilités entre les diverses classes d'âges, s'ajoutent des divergences croissantes entre les références culturelles et les modes de consommation des jeunes et des seniors.

4

Face à ce constat, devraient être pensées des mesures concrètes visant à prévenir le repli de chaque génération sur ses problèmes spécifiques et à promouvoir une coopération et une solidarité intergénérationnelles fondées sur une meilleure compréhension entre générations, la concertation, la médiation, la recherche d'un consensus aussi large que possible ainsi que la participation indispensable des citoyens de tout âge aux décisions qui les concernent.

Cette position de principe du Conseil de l'Europe se traduit en premier lieu par un soutien actif des catégories les plus vulnérables de la société de tout âge, en partant des enfants à risque, des personnes handicapées jusqu'aux personnes âgées dépendantes et par l'encouragement de toute forme de solidarité envers elles.

Le maintien du tissu familial intergénérationnel est par ailleurs recommandé. Comme cela a été bien souligné lors de la Conférence ministérielle de Lisbonne « il faudrait considérer les personnes âgées qui soutiennent leur familles financièrement et/ou de façon immatérielle, en s'occupant, par exemple, de leur petits enfants. La confiance dans le fait de pouvoir compter sur la famille est un élément vital pour le tissu social ». Le soutien des parents âgés de la part de leurs enfants adultes et la création des possibilités et structures qui faciliterait cette tâche devraient également être pris en compte.

Jeune a 50-55 ans

4

5

desir de s'adresser à la communication

Une adaptation du marché du travail est souhaitée afin de permettre aux personnes âgées de travailler plus longtemps, de repousser une situation de dépendance et de diminuer ainsi la pression sur les systèmes de sécurité et d'assistance sociale. Par ailleurs, les jeunes et les personnes âgées en mesure de travailler devraient pouvoir profiter des emplois qui sont générés par le secteur des services sociaux pour les personnes âgées, en particulier pour celles en état de dépendance, soit qu'elles résident à leur domicile ou en institution. Une formation pertinente pour ce type de travailleurs sociaux devrait être organisée.

Au sein du Conseil de l'Europe, une approche prometteuse pour la coopération intergénérationnelle est développée par son Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux dans le cadre de ses travaux en matière de démocratie participative. Le Congrès a déjà élaboré deux recommandations et un manifeste sur ce thème.

5

Le Congrès prépare actuellement une Charte sur la coopération intergénérationnelle visant à créer des espaces de communication entre les générations. Parmi les idées fortes de cette approche :

- la promotion de structures participatives représentatives de différentes classes d'âges (telles que conseils de jeunes, conseils de seniors, conseils mixtes) ;
- la reconnaissance de la valeur économique du travail volontaire dans le secteur social ;
- la mise en œuvre des programmes de coopération intergénérationnelle dans l'éducation (à l'école et au sein du monde associatif) ;
- la formation du personnel - fonctionnaires ou bénévoles - aux activités sociales , fondées sur l'intergénérationnel ;
- l'introduction d'un service civil volontaire de solidarité intergénérationnelle ;
- la mise en place de structures d'aides aux personnes âgées dépendantes assurées par les jeunes ;
- la création d'espaces de communication intergénérationnel (restaurant, bar ou logement).

Le Conseil de l'Europe poursuit donc ses efforts visant à promouvoir la cohésion sociale entre générations différentes. Il n'y en fait pas d'alternatives à cette tendance. Comme l'a souligné la Conférence du conseil de l'Europe sur la population européenne, en avril 2005, les générations du « baby boom » atteindront bientôt l'âge de la retraite et le problème de leur participation à la vie économique, sociale et culturelle va se poser.

8

A l'attention

de Mr. TCHERNEGA

8 pages, y compris celle-ci

Chambre 609

Muchas gracias!

8